



LE DEMANDEUR (particulier)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse mail : _____ Téléphone : _____
Adresse : n° _____ rue : _____ 59510 HEM

solicite la commune de Hem afin de bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo.

atteste que je suis bien :

le représentant légal du mineur de plus de 12 ans (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur) acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de ville de Hem.

Quel type de vélo est concerné par la demande d'aide à l'achat ?

Vélo neuf ou trottinette neuve
Vélo ou trottinette d'occasion vendu par un professionnel

Son numéro de série (en cas de vol): _____

Est-ce un vélo (ou une trottinette) :

classique
à assistance électrique
pliant
cargo, bi-porteur, tri-porteur, vélo tandem parents / enfants
ou un châssis pendulaire permettant de transformer un vélo en triporteur

Achat d'un antivol ou autre élément de sécurité :

Non Oui, lesquels : _____

Vous utiliserez votre vélo ou votre trottinette pour aller au :

travail ou lieu d'études
loisirs
achats / démarches

Pour ce déplacement, le vélo, ou la trottinette, va-t-il remplacer un autre véhicule ?

Non Oui, lequel : _____

Envisagez-vous d'utiliser le vélo, ou la trottinette, en combinaison avec les transports publics (train, bus, métro...) ?

Non Oui

Vous allez garer votre vélo dans la rue un parking un garage une cour votre domicile

Pratiquez-vous déjà le vélo, ou la trottinette, régulièrement dans les rues de la commune ?

Non Oui

Auriez-vous acheté ce vélo, ou la trottinette, même sans l'aide à l'achat ?

Non Oui

CHARTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Prime d'aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique

En signant la présente charte, je m'engage sur l'honneur à :

- utiliser le vélo, ou la trottinette, pour les déplacements quotidiens (études, travail, courses, loisirs...),
- respecter le code de la route et adopter les bons réflexes pour circuler à vélo en toute sécurité (casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans à vélo comme à trottinette électrique, trottinette électrique interdite sur les trottoirs),
- m'équiper de système d'éclairage homologué,
- me munir d'un antivol de bonne résistance et l'utiliser selon les recommandation suivantes : attacher son vélo à un point fixe (à un arceau de stationnement de vélo autant que possible), par la roue et le cadre,
- participer à une réunion de la ville sur la mobilité active.

Et je m'engage dans le délai de cinq ans :

- à ne percevoir qu'une seule aide de la ville de Hem pour le vélo, ou la trottinette, objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve aux services de la ville de Hem qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo, ou la trottinette, éligible à l'aide de la ville de Hem tel que défini dans le cahier des charges,
- à restituer l'aide octroyée par la ville de Hem, dans l'hypothèse où le vélo, ou la trottinette, concerné(e) viendrait à être revendu dans ce délai.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans ce formulaire :

Fait à : _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Quelles pièces fournir ?

- Un courrier de demande de subvention adressé à M. Le Maire ;
- Une facture acquittée de votre achat datant de moins de 6 mois (une seule facture indiquant le vélo ou la trottinette avec le kit de sécurité) ;
- Le formulaire de demande comprenant la charte d'engagement ;
- La photocopie d'une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire.

Vous pouvez également vous engager à :

- Être un ambassadeur de la pratique du vélo, ou la trottinette, au quotidien autour de soi (voisins, école, amis...)
- Tester les itinéraires cyclables de la métropole
- Marquer son vélo, ou sa trottinette, contre le vol et bien l'attacher
- Entretenir et réparer son vélo ou la trottinette
- Apprendre à ses enfants à se déplacer à vélo ou à trottinette
- Participer aux événements vélo, ou trottinette, de la commune, comme le challenge Mobilité en mai, et de la Métropole Lilloise, avec le challenge Métropolitain en juin.